

NOUVELLES MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS APPLICABLES LE 1er janvier 2025

Après 6 mois de travail, les élus de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne ont choisi d'adapter le service à vos attentes et de mettre en place la collecte à domicile des emballages et des papiers afin de faciliter le tri au quotidien.

L'apport volontaire n'a pas permis d'atteindre nos objectifs, trop d'erreurs de tri étaient constatées entraînant des surcoûts pour notre Communauté.

Au 1er janvier 2025 de nouvelles modalités de collecte seront mises en place sur le territoire

- 1 - Les déchets seront ramassés en porte à porte en alternance :
 - les ordures ménagères seront ramassées les semaines impaires.
 - les emballages et papiers, le tri, seront ramassés les semaines paires.
- 2 - Des sacs jaunes pour les emballages et papiers seront fournis par la CDC
- 3 - Vos jours de collecte restent inchangés.
 - un calendrier de ramassage vous sera donné et sera disponible sur le site internet de la CDC.
- 4 - Suppression des colonnes "jaune" et "bleue" d'apport volontaire.
- 5 - Le verre reste collecté en apport volontaire.
- 6 - La déchetterie ouvrira un jour supplémentaire.
 - A compter du 8 janvier 2025 la déchetterie ouvrira un jour supplémentaire le MERCREDI de 9h à 12h et de 14h à 17h.

SEMAINES IMPAIRES



Je ne me déplace plus !

SEMAINES PAIRES



La Communauté de communes du Val de Bouzanne a en charge la collecte et le traitement des déchets pour les 12 communes du territoire et celle de Bouesse.

Le tri et la valorisation des déchets sont des enjeux majeurs pour préserver notre environnement et ses ressources naturelles.

Pourquoi ces nouvelles modalités :

- La collecte des déchets toutes les deux semaines est de favoriser et d'encourager le recyclage et le compostage.
- Nous souhaitons obtenir une réduction à la source de la quantité de déchets produite, afin de minimiser les hausses importantes de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.
- Permettre par nos agents le contrôle des sacs « jaune » pour éviter les erreurs de tri.
- Répondre à de nombreuses demandes de la part des usagers.

Côté pratique :

Les sacs « jaune » seront disponibles dans les 15 derniers jours du mois de décembre à la mairie de votre commune.

Des rouleaux de 26 sacs de 50 litres vous seront attribués gratuitement par multiple de la composition familiale déclarée pour la redevance, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Un doute sur le tri :

- reportez vous au guide du tri disponible dans votre mairie et le site internet de la CDC,
- Téléchargez l'application mobile « Guide du tri » via le QR Code 
- Adressez un message à la CDC du Val de Bouzanne : cdsbouzanne@orange.fr



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.